

DECISION D'APPROBATION DE MODELE  
N° 95.00.370.001.1 DU 15 DECEMBRE 1995

## Transfert au bénéfice de la société FAURE HERMAN des approbations de modèles prononcées au bénéfice de la société TAIMIS-FH

LA PRESENTE DECISION EST ETABLIE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE, DU DECRET N° 72-866 DU 6 SEPTEMBRE 1972 MODIFIE, REGLEMENTANT LES COMPTEURS DE VOLUME DE GAZ, DE L'ARRETE DU 5 AOUT 1987 RELATIF AUX ENSEMBLES DE CORRECTION DE VOLUME DE GAZ, DE L'ARRETE DU 5 AOUT 1987 RELATIF AUX CALCULATEURS INTEGRES DANS UN ENSEMBLE DE CORRECTION DE VOLUME DE GAZ DE TYPE 2 ET DU DECRET N° 57-130 DU 2 FEVRIER 1957 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : VOLUDEPRIMOMETRES.

### DEMANDEUR

FAURE HERMAN, 5 avenue des Andes, BP 126,  
Les Ulis, 91944 Courtabœuf Cedex.

Ateliers : FAURE HERMAN, route de Bonnetable, 72400 La Ferté Bernard.

### OBJET

La présente décision transfère à la société FAURE HERMAN le bénéfice des approbations de modèle accordées à la société TAIMIS-FH par les décisions suivantes :

- n° 89.1.01.362.2.0 du 16 juin 1989 (1) pour le calculateur électronique TAIMIS modèle SMART GTI versions monorampe et birampe intégré dans un ensemble de correction de volume de gaz de type 2,
- n° 89.1.01.361.2.0 du 13 décembre 1989 (2) pour les calculateurs électroniques TAIMIS modèle SMART GTI intégrés dans un voludéprimomètre,
- n° 90.1.01.359.1.0 du 15 mars 1990 (3) pour l'ensemble de correction de volume de gaz en température TAIMIS modèle SMART GT,
- n° 91.00.370.001.1 du 10 avril 1991 (4) transférant au bénéfice de la société TAIMIS-FH les

(1) *Revue de Métrologie*, juillet 1989, page 831.

(2) *Revue de Métrologie*, décembre 1989, page 1457.

(3) *Revue de Métrologie*, mars 1990, page 320.

(4) *Revue de Métrologie*, avril 1991, page 364.

approbations de modèles prononcées au bénéfice de la société TAIMIS.

### CARACTERISTIQUES

Les caractéristiques des instruments faisant l'objet de la présente décision sont inchangées.

La raison sociale du nouveau bénéficiaire remplace les noms TAIMIS ou TAIMIS-FH.

### INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Le numéro d'approbation de modèle figurant sur la plaque d'identification des instruments concernés par la présente décision est identique à celui fixé par les décisions précitées.

### DEPOT DE MODELE

Les plans et schémas sont déposés chez le fabricant, à la sous-direction de la métrologie et aux directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement des Pays-de-la-Loire et d'Ile-de-France sous la référence DA 13-1256.

### VALIDITE

La présente décision est valable jusqu'au 15 mars 2000. Les décisions faisant l'objet de la présente décision de transfert conservent respectivement leur limite de validité.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPACHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE  
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,  
L'INGENIEUR EN CHEF DES MINES,

J.F. MAGANA